

13 JAN 2002

Crétail, le

2002/05

**ARRÊTE relatif au classement sonore du réseau routier national et autoroutier dans certaines communes du département du Val-de-Marne et aux modalités d'isolement acoustique des constructions en découlant**

**LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R.111-4-1,  
VU la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14,  
VU le décret n°95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L.111-1-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements,  
VU le décret n°95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation,  
VU l'arrêté interministériel du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement,  
VU l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,  
VU l'avis des Conseils Municipaux des communes concernées,  
VU l'avis du comité de pilotage,  
**SUR proposition du Secrétaire Général,**

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les dispositions de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans le département du Val-de-Marne aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté et représentées sur le schéma de repérage figurant à l'annexe 1. Le présent arrêté annule et remplace les dispositions prises en application de l'arrêté interministériel du 6 octobre 1978 modifié le 23 février 1983 en ce qui concerne les infrastructures de transports terrestres mentionnées au tableau ci-joint complétant l'article 2.

**Article 2 :** Le tableau ci-joint complétant le présent arrêté donne pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans l'une des 5 catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 susmentionné, ainsi que la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons.

**Article 3 :** Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets 95-20 et 95-21 du 9 janvier 1995.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 et 8 de l'arrêté interministériel du 9 janvier 1995 susvisé.

Pour les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, et les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, l'isolement acoustique minimum est déterminé conformément aux arrêtés pris en application du décret 95-20 susvisé.

Des copies des arrêtés interministériels du 30 mai 1996 et du 9 janvier 1995 sont en annexe 3 du présent arrêté.

**Article 4 :** Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la construction des bâtiments inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 sont :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB(A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB(A))
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Les niveaux sonores sont évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S 31-130 "Cartographie du bruit en milieu extérieur", à une hauteur de 5 mètres au-dessus du plan de roulement et :

- à 2 m en avant de la ligne moyenne des façades pour les "rues en U";
- à une distance de l'infrastructure de 10 mètres mesurée à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche, augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre pour les tissus ouverts, afin d'être équivalents à un niveau en façade. L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Les notions de rues en U et de tissu ouvert sont définies dans la norme citée précédemment.

**Article 5 :** Le présent arrêté est applicable pour les communes mentionnées ci-dessous :  
 ALFORTVILLE, ARCUEIL, BOISSY-SAINT-LEGER, BONNEUIL-SUR-MARNE, BRY-SUR-MARNE, CACHAN, CHAMPIGNY-SUR-MARNE, CHARENTON-LE-PONT, CHEMENEVIERES-SUR-MARNE, CHEVILLY-LARUE, CHOISY-LE-ROI, CRETEIL, FONTENAY-SOUS-BOIS, FRESNES, GENTILLY, LHAY-LES-ROSES, IVRY-SUR-SEINE, JOINVILLE-LE-PONT, LE KREMLIN-BICETRE, LIMEIL-BREVAINES, MAISONS ALFORT, MAROLLES-EN-BRIE, NOGENT-SUR-MARNE, NOISSEAU ORLY, ORMESSON-SUR-MARNE, LE PERREUX-SUR-MARNE, LA QUEUE-EN-BRIE, RUNGIS, SAINT-MANDE, SAINT-MAUR-DES-FOSSES, SAINT-MAURICE, SARENTY, SUCY-EN-BRIE, THIAIS, VALENTON VILLECRESNES, VILLEJUIF, VILLENEUVE-LE-ROI, VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, VILLIERS-SUR-MARNE, VINCENNES, VITRY-SUR-SEINE.

**Article 6 :** Les maires des communes concernées devront faire figurer dans les documents d'urbanisme de leur commune, les dispositions du présent arrêté et reporter dans les plans d'urbanisme les secteurs affectés par le bruit au voisinage des infrastructures concernées. Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, les dispositions du présent arrêté seront prises en compte pour la délivrance des certificats d'urbanisme et des permis de construire.  
 A titre indicatif, un tableau figurant en annexe 2 précise de manière simplifiée les dispositions relatives aux infrastructures situées hors du Val-de-Marne et qui doivent être prises en compte dans la limite des arrêtés préfectoraux relatifs pris dans les départements limitrophes concernés.

**Article 7 :** Le présent arrêté est applicable à compter de ce jour. Il fera l'objet d'un affichage durant un mois à compter de sa notification dans les maires des communes concernées et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.

**Article 8 :** Des ampliations du présent arrêté sont adressées :

- aux maires des communes concernées.
- au Sous-Préfet de l'Hay-les-Roses
- au Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne,
- au Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS) du Val-de-Marne,
- au Directeur Départemental de l'Equipement du Val-de-Marne,
- au Directeur de l'Urbanisme, du Logement et de l'Equipement (D.U.L.E.),
- au Préfet de Paris-Direction de l'Urbanisme,
- au Préfet des Hauts-de-Seine, Direction Départementale de l'Equipement,
- au Préfet de Seine-Saint-Denis, Direction Départementale de l'Equipement,
- au Préfet de Seine-et-Marne, Direction Départementale de l'Equipement,
- au Préfet de l'Essonne, Direction Départementale de l'Equipement.

**Article 9 :** Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne, Messieurs les Sous-Préfets de l'Hay-les-Roses et de Nogent-sur-Marne, Messieurs les Maires des communes concernées, Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement du Val-de-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation  
 Le Chef de Bureau  
*D. BARTIER*

Signé : Pierre MIRABAUD

## CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES VOIRIE NATIONALE INTERESSANT LE DÉPARTEMENT DU VAL-de-MARNE

ARRÊTE N° 2002/06 du 3 janvier 2002

**Tableau complétant l'article 2**

(1) La largeur des secteurs alloués par le bruit correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-dessous comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert		
		Origine	Fin					
ALFORTVILLE	A4 A86 RN6	tronçon sur la commune de Charenton		1	300 m	ouvert		
		tronçon sur les communes de Choisy et Créteil		1	300 m	ouvert		
		tronçon sur la commune de Maisons-Alfort		3	100 m	ouvert		
	RN19	limite de commune Alfortville/Ivry	carrefour avec la rue de la Marne	3	100 m	ouvert		
		carrefour avec la rue de la Marne	limite de commune Alfortville/Maisons-Alfort	2	250 m	U		
ARCUEIL	RN20	en totalité		3	100 m	ouvert		
	A6a-A6b bretelle de sortie A6	A6b	Avenue Paul Vaillant Couturier	1 4	300 m 30 m	ouvert ouvert		
BOISSY SAINT LEGER	liaison entre les déviations RN6 et RN4 (projet)		tronçon sur la commune de Bonneuil		1	300 m	ouvert	
	déviation RN 19 (projet)		en totalité		1	300 m	ouvert	
	RN19 RN19 RN 19	tronçon sur la commune de Villecresnes		tronçon sur la commune de Limeil		3	100 m	ouvert
		limite de commune Villecresnes/Boissy		diffuseur avec la RD 94e (nord)		2	250 m	ouvert
		diffuseur avec la RD 94e (nord)		raccordement RN19 (projet)		3	100 m	ouvert
raccordement RN19 (projet)		entre Bd Révillon et route de Boissy		1	300 m	ouvert		
	entre Bd Révillon et route de Boissy		limite de commune Bonneuil/Boissy		3	100 m	ouvert	
					2	250 m	ouvert	
BONNEUIL SUR MARNE	déviation RN6 (projet)		tronçon sur la commune de Limeil		1	300 m	ouvert	
	RN19	limite de commune Bonneuil/Boissy	carrefour avec la RN 406	2	250 m	ouvert		
		carrefour avec la RN 406	Carrefour Général de Gaulle	3	100 m	ouvert		
		Carrefour Général de Gaulle	limite de commune Bonneuil/Creteil	4	30 m	ouvert		
	liaison entre les déviations RN6 et RN4 (projet)		tronçon sur la commune de Sucy en Brie		1	300 m	ouvert	
	liaison entre les déviations RN6 et RN4 (projet)		en totalité		1	300 m	ouvert	
	RN406 Bretelle d'accès sur la RN406 bretelle de sortie sur la RN406 bretelle de sortie sur la RN406 Bretelle d'accès sur la RN406	en totalité		en totalité		2	250 m	ouvert
		Rue Jean Monnet	Rue Jean Monnet	RN406	4	30 m	ouvert	
		RN406	Rue Jean Monnet	RN19	4	30 m	ouvert	
		RN406	RN19	RN406	3	100 m	ouvert	
RN19		RN406	RN406	3	100 m	ouvert		

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
BRY SUR MARNE	RN303 déviation RN4 (projet)	tronçon sur les communes de Villiers sur Marne et Champigny		3	100 m	ouvert
		tronçon sur les communes de Villiers sur Marne et Champigny		1	300 m	ouvert
	A4 A4 Bretelle d'accès sur A4 (sur Champigny) bretelle de sortie sur A4 (sur Champigny)	tronçon sur les communes de Villiers sur Marne et Champigny en totalité		1	300 m	ouvert
		Avenue Général Leclerc	A4	1	300 m	ouvert
		A4	Avenue Général Leclerc	4	30 m	ouvert
			3	100 m	ouvert	
CACHAN	RN20	en totalité		3	100 m	ouvert
		tronçon sur les communes de l'Hay les roses, Villejuif et Arcueil en totalité		1	300 m	ouvert
	A6a-A6b A6a-A6b bretelle d'accès A6 bretelle de sortie A6 (1er tronçon) bretelle de sortie A6 (2ème tronçon)	Avenue Gabriel Péri	A6b	1	300 m	ouvert
		A6a	A6b	4	30 m	ouvert
		A6a	A6b	4	30 m	ouvert
			5	10 m	ouvert	

2

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert	
		Origine	Fin				
CHAMPIGNY SUR MARNE	Déviation RN4 (projet) Déviation RN4 (projet)	tronçon sur la commune de Villiers en totalité		1	300 m	ouvert	
				1	300 m	ouvert	
	RN4 RN4	tronçon sur la commune de Joinville le pont		2	250 m	U	
		limite de commune Joinville/Champigny	carrefour avec l'Av du Général de Gaulle	2	250 m	ouvert	
		carrefour avec l'Av du Général de Gaulle	carrefour avec l'Av Maxime Gorki	3	100 m	ouvert	
		carrefour avec l'Av Maxime Gorki	carrefour avec la Rue Romain Rolland	2	250 m	U	
		carrefour avec la Rue Romain Rolland	carrefour avec l'Impasse Estelle	3	100 m	ouvert	
		carrefour avec l'Impasse Estelle	carrefour avec la rue G. Dimitrov	2	250 m	U	
		carrefour avec la rue G. Dimitrov	carrefour avec la Rue de l'église	3	100 m	ouvert	
		carrefour avec la Rue de l'église	carrefour avec la Rue Jacques Richard	2	250 m	U	
		carrefour avec la Rue Jacques Richard	carrefour avec la Rue de Dunkerque	2	250 m	ouvert	
		carrefour avec la Rue de Dunkerque	limite de commune Chennevières/Champigny	3	100 m	ouvert	
		RN303	limite de commune Villiers/Champigny	carrefour avec le Sentier des ratraits	3	100 m	ouvert
			carrefour avec le Sentier des ratraits	carrefour avec l'Avenue du général de Gaulle	4	30 m	ouvert
			carrefour avec la rue des clochers	carrefour avec bretelle sortie A4 sur av G. de Gaulle	3	100 m	ouvert
			carrefour avec bretelle sortie A4 sur av G. de Gaulle	carrefour avec l'Allée Watteau	4	30 m	ouvert
	carrefour avec l'Allée Watteau		carrefour avec la Rue Potier	3	100 m	ouvert	
	carrefour avec la Rue Potier		carrefour avec le Bd de Stalingrad	4	30 m	ouvert	
	RN (pont de Nogent)	carrefour avec le Bd de Stalingrad	carrefour avec l'Av Roger Salengro	3	100 m	ouvert	
		carrefour avec le Bd de alliés	limite de commune Nogent/Champigny	2	250 m	ouvert	
		en totalité (hors tunnel)		1	300 m	ouvert	
		Boulevard de Stalingrad	tronc commun A4-A86	4	30 m	ouvert	
		tronc commun A4-A86	Boulevard de Stalingrad	4	30 m	ouvert	
		tronc commun A4-A86	A86	2	250 m	ouvert	
	A4 A4 bretelle d'accès A4 bretelle de sortie A4	en totalité (hors tunnel)		1	300 m	ouvert	
		Boulevard de Stalingrad	A4	3	100 m	ouvert	
		A4	Boulevard de Stalingrad	3	100 m	ouvert	
		Avenue du Général Leclerc	A4	4	30 m	ouvert	
		A4	Avenue du Général Leclerc	3	100 m	ouvert	

3

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert	
		Origine	Fin				
CHARENTON	RN19	tronçon sur la commune d'Ivry		2	250 m	ouvert	
		tronçon sur la commune d'Alfortville et Maisons-Alfort		2	250 m	U	
	RN6	limite de commune Maisons-Alfort/Charenton		3	100 m	ouvert	
		carrefour avec la rue du cadran		2	250 m	U	
		carrefour avec la Rue Croquette		4	30 m	ouvert	
		carrefour avec la Rue Anatole France		3	100 m	U	
		carrefour avec l'Av de la liberté		2	250 m	U	
	A4 bretelle de sortie A4 bretelle d'accès A4 bretelle de sortie A4 bretelle d'accès A4	en totalité		1	300 m	ouvert	
		A4		4	30 m	ouvert	
		Pont Nelson Mandela		4	30 m	ouvert	
A4		4	30 m	ouvert			
Rue du cadran		3	100 m	ouvert			
CHENNEVIERES SUR MARNE	déviaton RN4 (projet)	en totalité		1	300 m	ouvert	
	liaison entre les déviations RN6 et RN4 (projet)	en totalité		1	300 m	ouvert	
	RN4	tronçon sur la commune de Champigny et la Queue en Brie		2	250 m	ouvert	
	RN4	en totalité		3	100 m	ouvert	
CHEVILLY-LARUE	A86	tronçon sur les communes de Fresnes et Rungis		1	300 m	ouvert	
	RN7	en totalité		2	250 m	ouvert	
		en totalité		1	300 m	ouvert	
	A106 bretelle de sortie A106 bretelle de sortie A106	A106	A6a	5	10 m	ouvert	
		A106	A6b	3	30 m	ouvert	
	A6a-A6b A6a-A6b bretelle de sortie A6a/A6b bretelle de sortie A6a/A6b bretelle de sortie A6a bretelle d'accès A6b (à Fresnes) bretelle d'accès A6b	tronçon sur la commune de l'Hay les Roses		1	300 m	ouvert	
		en totalité		1	300 m	ouvert	
		A6a/A6b		A106	3	100 m	ouvert
		A6a/A6b		A106	3	100 m	ouvert
		A6a		bifurcation vers l'A6b	5	10 m	ouvert
		A6b		A6b	3	100 m	ouvert
		Impasse du soleil		A6b	4	30 m	ouvert

4

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert	
		Origine	Fin				
CHOISY LE ROI	RN6	tronçon sur la commune de Valenton		1	300 m	ouvert	
	RN186	carrefour avec le Boulevard des Alliés		3	100 m	U	
		carrefour avec l'Avenue Anatole France		3	100 m	ouvert	
		Avenue du Général Leclerc		4	30 m	ouvert	
	RN305	limite de commune Choisy le Roi/Vitry		3	100 m	ouvert	
		avenue Gambetta		2	250 m	ouvert	
	A86 A86 Bretelle d'accès A86 Bretelle de sortie A86 Bretelle de sortie A86 Bretelle d'accès A86 Bretelle d'accès A86 Bretelle de sortie A86	tronçon sur la commune de Vitry		1	300 m	ouvert	
		en totalité		1	300 m	ouvert	
		Pont supérieur de l'A86		A86	5	10 m	ouvert
		pont de l'A86		Boulevard de Stalingrad	5	10 m	ouvert
		pont de l'A86		Rue Léon Goffroy	4	30 m	ouvert
		Pont de l'A86 (au sud de l'A86)		Boulevard de Stalingrad	5	10 m	ouvert
		Pont de l'A86 (au sud de l'A86)		A86	4	30 m	ouvert
A86		Pont de l'A86 (au sud de l'A86)	5	10 m	ouvert		

5

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert	
		Origine	Fin				
CRETEIL	RN406	tronçon sur la commune de Valenton		2	250 m	ouvert	
	Déviations RN6	tronçon sur la commune de Valenton		2	250 m	ouvert	
	RN6	limite Valenton/créteil	carrefour avec les bretelles nord du carr pompadour		1	300 m	ouvert
		carrefour avec la bretelle nord du carr pompadour	carrefour avec la bretelle RN6/RN186		3	100 m	ouvert
		carrefour avec la bretelle RN6/RN186	carrefour avec la bretelle d'accès A86		2	250 m	ouvert
		carrefour avec la bretelle d'accès A86	limite Maisons-Alfort/créteil		3	100 m	ouvert
		carrefour Pompadour			1	300 m	ouvert
	RN186	limite Choisy le Roi/créteil	carrefour avec la Rue Paul-François Avet		3	100 m	ouvert
		carrefour avec la Rue Paul-François Avet	carrefour avec la Rue de la prairie		2	250 m	ouvert
		carrefour avec la Rue de la prairie	limite Saint-Maur/créteil		3	100 m	ouvert
	RN19	tronçon sur la commune de Maisons-Alfort		3	100 m	ouvert	
	RN19	limite Bonneuil/créteil	carrefour avec la Rue Estienne d'Orves		4	30 m	ouvert
		carrefour avec la Rue Estienne d'Orves	Entre rue Estienne d'Orves/rue des Mèches		3	100 m	U
		Entre rue Estienne d'Orves/rue des Mèches	carrefour avec la Rue des Mèches		4	30 m	ouvert
		carrefour avec la Rue des Mèches	limite Maisons-Alfort/créteil		4	30 m	ouvert
		carrefour avec la Rue des Mèches (rue de l'échat)	limite Maisons-Alfort/créteil		3	100 m	ouvert
	déviations RN6	en totalité		2	250 m	ouvert	
	A86	tronçon sur la commune de Maisons-Alfort		1	300 m	ouvert	
	A86	en totalité		1	300 m	ouvert	
	1er tronçon de la Bretelle de sortie A86	A86	Pont sur la RN6		3	100 m	ouvert
	2ème tronçon de la Bretelle de sortie A86	Pont sur la RN6	RN6		4	30 m	ouvert
	1er tronçon de la Bretelle d'accès A86	RN6	fin du 1er tronçon		3	100 m	ouvert
	2ème tronçon de la Bretelle d'accès A86	début du 2ème tronçon	A86		4	30 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	RN6	A86		3	100 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	RD1		3	100 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	RD1	A86		4	30 m	ouvert
	1er tronçon de la Bretelle d'accès (RN19-A86)	RN19	fin du 1er tronçon		4	30 m	ouvert
	2ème tronçon de la Bretelle d'accès (RN19-A86)	début du 2ème tronçon	fin du 2ème tronçon		4	30 m	ouvert
	3ème tronçon de la Bretelle d'accès (RN19-A86)	début du 3ème tronçon	fin du 3ème tronçon		5	10 m	ouvert
	4ème tronçon de la Bretelle d'accès (RN19-A86)	début du 4ème tronçon	A86		3	100 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	RN19 (vers rue de l'Echat)		4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	RN19 (rue du buisson joyeux)		5	10 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	RN19	A86		4	30 m	ouvert
	1er tronçon de la Bretelle de sortie A86	A86	Fin du 1er tronçon (niveau de la rue St-Simon)		4	30 m	ouvert
	2ème tronçon de la Bretelle de sortie A86	début du 2ème tronçon	bifurcation vers la rue de l'Echat		4	30 m	ouvert
	3ème tronçon de la Bretelle de sortie A86	bifurcation vers la rue de l'Echat	RN19		4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	Rue de l'Echat		4	30 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86 (direction Fresnes)	déviations RN6	A86		3	100 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86 (direction Fresnes)	A86	déviations RN6		3	100 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86 (direction St-Maurice)	déviations RN6	A86		3	100 m	ouvert
Bretelle de sortie A86 (direction St-Maurice)	A86	déviations RN6		3	100 m	ouvert	
Bretelle de sortie A86	bretelle de raccordement A86/déviations RN6	carrefour Pompadour		5	10 m	ouvert	
Bretelle de sortie A86	bretelle de raccordement A86/déviations RN6	RN186		5	10 m	ouvert	

6

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert	
		Origine	Fin				
FONTENAY SOUS BOIS	RN34	tronçon sur les communes de Nogent sur Marne et le Perroux		3	100 m	ouvert	
	RN186	en totalité		3	100 m	ouvert	
	A86	en limite de département		1	300 m	ouvert	
	A86	en totalité		2	250 m	ouvert	
	Bretelle de sortie A86	A86	Avenue Louise Bobet		5	10 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	Avenue Louise Bobet	A86 (côté ouest)		4	100 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	Av du Maréchal de Lattre de Tassigny		3	100 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	Av du Maréchal de Lattre de Tassigny	A86		3	100 m	ouvert
Bretelle de sortie A86	A86	Av du Maréchal de Lattre de Tassigny		4	30 m	ouvert	
FRESNES	A106	tronçon sur la commune de Rungis		1	300 m	ouvert	
	RN186	limite de département 92	carrefour avec l'Av de Stalingrad		3	100 m	ouvert
	carrefour avec l'Av de Stalingrad	limite de commune Rungis/Fresnes		1	300 m	ouvert	
	A6a-A6b	tronçon sur la commune de Chevilly-Larue		1	300 m	ouvert	
	A6a-A6b	en totalité		1	300 m	ouvert	
	bretelle d'accès A6	RN186	A6b		5	10 m	ouvert
	bretelle de sortie A6	A6b	RN186		4	30 m	ouvert
	A86 (hors tunnel)	en totalité		1	300 m	ouvert	
	bretelle de sortie A86	A86	A6b		4	30 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86 (près de l'avenue Médicis)	A6b	A86		3	100 m	ouvert
Bretelle d'accès A86	A6b	A86		4	30 m	ouvert	
Bretelle de sortie A86	A86	A6b		3	100 m	ouvert	
GENTILLY	A6a	tronçon sur la commune d'Arcueil		1	300 m	ouvert	
	A6b	tronçon sur la commune de Kremlin-Bicêtre		1	300 m	ouvert	
	A6a-A6b (hors tunnel)	en totalité		1	300 m	ouvert	
	bretelle d'accès A6b	rue Charles Camus	A6b		4	30 m	ouvert
bretelle de sortie A6b	A6b	rue Elysée Reclus		3	100 m	ouvert	
L'HAY LES ROSES	RN7	en totalité		2	250 m	ouvert	
	A6a-A6b	tronçon sur la commune de Villejuif		1	300 m	ouvert	
	A6a-A6b	en totalité		1	300 m	ouvert	
	bretelle d'accès A6b	Impasse du soleil	A6b		4	30 m	ouvert
bretelle de sortie A6b	A6b	A6a		3	100 m	ouvert	

7

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert	
		Origine	Fin				
IVRY SUR SEINE	RN7	tronçon sur la commune du Kremlin-bicêtre		2	250 m	U	
	A4	tronçon sur la commune de Charenton		1	300 m	ouvert	
	RN19	limite de commune Alfortville/Ivry	Place Gambetta	3	100 m	ouvert	
		Place Gambetta	carrefour avec la Rue Lénine	2	250 m	U	
		carrefour avec la Rue Lénine	limite de Paris	2	250 m	ouvert	
RN305	en totalité		3	100 m	ouvert		
JOINVILLE LE PONT	tronc commun A4/A86		en totalité		1	300 m	ouvert
	RN4	limite de commune St-Maurice/Joinville	Place Uranie	3	100 m	ouvert	
		Place Uranie	carrefour avec l'Avenue Jean Jaurès (RN186)	2	250 m	U	
		carrefour avec l'Avenue Jean Jaurès (RN186)	carrefour avec l'Av P. Allaire	3	100 m	ouvert	
		carrefour avec l'Av P. Allaire	limite de commune Champigny/Joinville	2	250 m	U	
	RN186	tronçon sur la commune de Nogent sur Marne		3	100 m	ouvert	
		limite St-Maur/Joinville	carrefour avec la Rue Robard	3	100 m	ouvert	
		carrefour avec la Rue Robard	carrefour avec l'Av du Président J.F Kennedy	4	30 m	ouvert	
	RN186	carrefour avec l'Av du Président J.F Kennedy	carrefour avec l'Avenue des Canadiens	5	10 m	U	
		carrefour avec l'Avenue des Canadiens	carrefour avec la Rue Chapsal	4	30 m	ouvert	
RN 486	carrefour avec la Rue Chapsal	limite du Bois de Vincennes	3	100 m	ouvert		
	carrefour avec L' av Jean Jaurès	carrefour avec la Rue A.Briand	4	30 m	ouvert		
	carrefour avec la Rue A.Briand	carrefour avec le Pont de Joinville	3	100 m	ouvert		
		bifurcation rue Chapsal	5	10 m	ouvert		
LE KREMLIN BICETRE	A6a	tronçon sur la commune d'Arcueil		1	300 m	ouvert	
	RN7	en totalité		2	250 m	U	
	A6b	tronçon sur la commune d'Arcueil		1	300 m	ouvert	
	A6b	en totalité (hors tunnel)	A6b	1	300 m	ouvert	
	bretelle d'accès A6b	rue Charles Camus	A6b	4	30 m	ouvert	
bretelle de sortie A6b	A6b	rue Elysée Reclus	3	100 m	ouvert		
LIMEIL-BREVANNES	RN19	limite de commune Villecresnes/Limeil	carrefour avec le raccordement dév RN19 (projet)	1	300 m	ouvert	
		carrefour avec le raccordement dév RN19 (projet)	entre Bd Révillon et route de Boissy	3	100 m	ouvert	
		entre Bd Révillon et route de Boissy	limite de commune Boissy-St-Léger/Limeil	2	250 m	ouvert	
	déviation RN6 (projet)	tronçon sur la commune de Valenton		1	300 m	ouvert	
		en totalité		1	300 m	ouvert	
	déviation RN19 (projet)	tronçon sur la commune de Boissy		1	300 m	ouvert	
		en totalité		1	300 m	ouvert	
	RN406	tronçon sur la commune de Valenton		2	250 m	ouvert	
	RN406	en totalité		2	250 m	ouvert	
	Bretelle d'accès sur la RN406 (sur Bonneuil)	Rue Jean Monnet	RN406	4	30 m	ouvert	
	bretelle de sortie sur la RN406 (sur Bonneuil)	RN406	Rue Jean Monnet	4	30 m	ouvert	

8

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert	
		Origine	Fin				
MAISONS-ALFORT	A4	tronçon sur les communes de Charenton et Saint-Maurice		1	300 m	ouvert	
	RN6	en totalité		3	100 m	ouvert	
	RN19	tronçon sur la commune de Créteil		3	100 m	ouvert	
		Limite de commune Alfortville/Maisons-Alfort	Carrefour de la Résistance	2	250 m	U	
		Carrefour de la Résistance	carrefour avec la Rue du 18 juin 1940	3	100 m	ouvert	
		carrefour avec la Rue du 18 juin 1940	Limite de commune Maisons-Alfort/Créteil	4	30 m	ouvert	
		carr avec la Rue du 18 juin 1940 (vers rue de l'échat)	Limite de commune Maisons-Alfort/Créteil	3	100 m	ouvert	
	A86	tronçon sur la commune de Créteil		1	300 m	ouvert	
		en totalité		1	300 m	ouvert	
		Bretelle d'accès A86	A4	A86	2	250 m	ouvert
		Bretelle de sortie A86	A86	A4	2	250 m	ouvert
		Bretelle d'accès A86	tronc commun A4/A86	A86	2	250 m	ouvert
		Bretelle de sortie A86	A86	tronc commun A4/A86	2	250 m	ouvert
		1er tronçon de la Bretelle d'accès (RN19-A86)	RN19	fin du 1er tronçon	4	30 m	ouvert
		2ème tronçon de la Bretelle d'accès (RN19-A86)	début du 2ème tronçon	fin du 2ème tronçon	4	30 m	ouvert
		3ème tronçon de la Bretelle d'accès (RN19-A86)	début du 3ème tronçon	fin du 3ème tronçon	5	10 m	ouvert
		4ème tronçon de la Bretelle d'accès (RN19-A86)	début du 4ème tronçon	A86	3	100 m	ouvert
		Bretelle de sortie A86	A86	RN19 (vers rue de l'Echat)	4	30 m	ouvert
		Bretelle de sortie A86	A86	RN19 (rue du buisson joyeux)	5	10 m	ouvert
		Bretelle d'accès A86	RN19	A86	4	30 m	ouvert
		1er tronçon de la Bretelle de sortie A86	A86	Fin du 1er tronçon (niveau de la rue St-Simon)	4	30 m	ouvert
		2ème tronçon de la Bretelle de sortie A86	début du 2ème tronçon	bifurcation vers la rue de l'Echat	4	30 m	ouvert
		3ème tronçon de la Bretelle de sortie A86	bifurcation vers la rue de l'Echat	RN19	4	30 m	ouvert
Bretelle de sortie A86	A86	RD1	3	100 m	ouvert		
Bretelle de sortie A86	A86	Rue de l'Echat	4	30 m	ouvert		
MAROLLES-EN-BRIE	RN19	en totalité		3	100 m	ouvert	

9

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (t)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert	
		Origine	Fin				
NOGENT SUR MARNE	A4	tronçon sur la commune de Champigny		1	300 m	ouvert	
	RN186	en totalité		3	100 m	ouvert	
	RN34	limite departement Paris	carrefour avec la Grande rue Charles de Gaulle		4	30 m	ouvert
		carrefour avec la Grande rue Charles de Gaulle	carrefour avec la Rue G.Péri		3	100 m	U
		carrefour avec la Rue G.Péri	limite de commune Nogent/Le Perreux		3	100 m	ouvert
	RN (port de Nogent)	carrefour avec la rue Jacques Kable	carrefour avec la rue Hoche		3	100 m	ouvert
		carrefour avec la rue Hoche	limite de commune Nogent/Le Perreux		2	250 m	ouvert
	tronc commun A4/A86	tronçon sur les communes de Joinville et Champigny		1	300 m	ouvert	
	tronc commun A4/A86	en totalité		1	300 m	ouvert	
	A86 (hors tunnel)	en totalité (limite de commune avec Fontenay)		2	250 m	ouvert	
	Bretelle de sortie A86	A86	Boulevard Albert 1er		1	300 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	Boulevard Albert 1er	A86		2	250 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86 (sur Champigny)	A86	tronc commun A4/A86		2	250 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86 (sur Champigny)	tronc commun A4/A86	A86		2	250 m	ouvert
bretelle de sortie A4 (sur Champigny)	A4	Boulevard de Stalingrad		3	100 m	ouvert	
bretelle d'accès A4/A86 (sur Champigny)	Boulevard de Stalingrad	tronc commun A4/A86		4	30 m	ouvert	
NOISEAU	déviations RN4 (projet)	tronçon sur la commune de la queue en Brie		1	300 m	ouvert	
	déviations RN4 (projet)	en totalité		1	300 m	ouvert	
RN4	tronçon sur la commune de la queue en Brie	en totalité		2	250 m	ouvert	
	en totalité			2	250 m	ouvert	
ORLY	RN7	tronçon sur la commune de Rungis		2	250 m	ouvert	
	RN305	en totalité		3	100 m	ouvert	
ORMESSON SUR MARNE	liaison entre les déviations RN6 et RN4 (projet)	tronçon sur les communes de Chennevières et ce Sucy en Brie		1	300 m	ouvert	
	liaison entre les déviations RN6 et RN4 (projet)	en totalité		1	300 m	ouvert	
	déviations RN4 (projet)	tronçon sur la commune de Chennevières		1	300 m	ouvert	
	déviations RN4 (projet)	en totalité		1	300 m	ouvert	
RN4	limite de commune Ormesson/Noiseau	Carrefour de Pince-Vent		2	250 m	ouvert	
	Carrefour de Pince-Vent	limite de commune Ormesson/Chennevières		3	100 m	ouvert	
LE PERREUX SUR MARNE	A4	tronçon sur la commune de Champigny		1	300 m	ouvert	
	A86	tronçon sur la commune de Fontenay		2	250 m	ouvert	
	A86	en totalité (en limite de commune avec Fontenay)		2	250 m	ouvert	
	RN186	en totalité		3	100 m	ouvert	
RN34	en totalité		3	100 m	ouvert		

10

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (t)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert	
		Origine	Fin				
LA QUEUE EN BRIE	RN4	en totalité		2	250 m	ouvert	
	Déviations RN4 (projet)	tronçon sur la commune d'Ormesson		1	300 m	ouvert	
	Déviations RN4 (projet)	en totalité		1	300 m	ouvert	
RN104	en totalité		1	300 m	ouvert		
RUNGIS	A6a-A6b	tronçon sur la commune de Fresnes		1	300 m	ouvert	
	RN186	en totalité		2	250 m	ouvert	
	RN7	en totalité		2	250 m	ouvert	
	A86	en totalité		1	300 m	ouvert	
	partie de Bretelle de sortie A86 (sur Fresnes)	A86	A6b		3	100 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	Rue Charles Lindberg		4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	Avenue Charles Lindberg		4	30 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	Avenue Charles Lindberg (sud de l'A86)	A86		5	10 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	Gare routière Sogaris	A86		5	10 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	Gare routière Sogaris		5	10 m	ouvert
	Bretelle d'accès (nord de l'A86)	Porte de Paray Vieille poste	A86		5	10 m	ouvert
	Bretelle de sortie (nord de l'A86)	A86	Porte de Paray Vieille poste		4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie (sud-ouest de l'A86)	A86	Avenue de Fontainebleau		4	30 m	ouvert
	Bretelle d'accès (sud-ouest de l'A86)	Avenue de Fontainebleau	A86		4	30 m	ouvert
	Bretelle d'accès (sud-est de l'A86)	Avenue de Fontainebleau	A86		4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie (sud-est de l'A86)	A86	Avenue de Fontainebleau		3	100 m	ouvert
	Bretelle de sortie (nord-est de l'A86)	A86	Avenue de Fontainebleau		3	100 m	ouvert
	Bretelle d'accès (nord-est de l'A86)	Avenue de Fontainebleau	A86		4	30 m	ouvert
	Bretelle d'accès (nord-ouest de l'A86)	Avenue de Fontainebleau	A86		4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie (nord-ouest de l'A86)	A86	Avenue de Fontainebleau		4	30 m	ouvert
A106	en totalité		1	300 m	ouvert		
bretelle d'accès A106	RD 65	A106		5	10 m	ouvert	
bretelle de sortie A106	A106	Avenue de la République		5	10 m	ouvert	
SAINT-MANDE	RN34	lim du département de Paris/Rue Elie Faure	carrefour avec la rue Fays		3	100 m	ouvert
		carrefour avec la rue Fays	carrefour avec l'Av Gambetta		3	100 m	U
		carrefour avec l'Av Gambetta	carrefour avec l'Av A. Quinson		3	100 m	ouvert
		carrefour avec l'Av A. Quinson	limite de commune St-Mandé/Vincennes		3	100 m	U
SAINT-MAUR DES FOSSES	liaison entre les déviations RN6 et RN4 (projet)		tronçon sur les communes de Sucy en Brie, Ormesson et Chennevières		1	300 m	ouvert
	RN186	limite de commune St-Maur/Créteil	carrefour avec la rue des remises		3	100 m	ouvert
		carrefour avec la rue des remises	carrefour avec la Rue Chevreuil		3	100 m	U
		carrefour avec la Rue Chevreuil	carrefour avec la rue desgenelles		3	100 m	ouvert
		carrefour avec la rue desgenelles	carrefour avec la rue A.Marin		3	100 m	U
		carrefour avec la rue A.Marin	Place de la Croix-Souris		3	100 m	ouvert
		Place de la Croix-Souris	carrefour avec la Rue Henri-Barbusse		3	100 m	U
		carrefour avec la Rue Henri-Barbusse	limite de commune St-Maur/Joinville le Pont		3	100 m	ouvert

11

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (t)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
SAINT-MAURICE	RN6	en totalité		3	100 m	ouvert
	RN4	en totalité		3	100 m	ouvert
	A4	en totalité		1	300 m	ouvert
	bretelle d'accès A4	Pont de Charenton	A4	5	10 m	ouvert
	bretelle d'accès A4	Place Jean Jaurès	A4	4	30 m	ouvert
	bretelle de sortie A4	A4	Place Jean Jaurès	4	30 m	ouvert
	bretelle d'accès A4	Avenue des canadiens	A4	4	30 m	ouvert
	bretelle de sortie A4	A4	Avenue des Canadiens	4	30 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	A4	A86	2	250 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	A4	2	250 m	ouvert
Bretelle d'accès A86	tronc commun A4/A86	A86	2	250 m	ouvert	
Bretelle de sortie A86	A86	tronc commun A4/A86	2	250 m	ouvert	
SANTENY	RN19	limite de commune Marolles/Santeny	carrefour avec la rue de la libération	3	100 m	ouvert
		carrefour avec la rue de la libération	limite de département	2	250 m	ouvert
SUCY EN BRIE	liaison entre les déviations RN6 et RN4 (projet)	tronçon sur la commune de Chennevières et Ormesson		1	300 m	ouvert
		en totalité		1	300 m	ouvert

12

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (t)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert		
		Origine	Fin					
THIAIS	RN305	tronçon sur la commune de Choisy le Roi		2	250 m	U		
	RN305 (avenue G. Halgoult)	en totalité		3	100 m	ouvert		
	RN7	tronçon sur la commune de Rungis		2	250 m	ouvert		
	RN7	en totalité		2	250 m	ouvert		
	RN186	limite de commune Rungis/Thiais	carrefour avec la bretelle d'accès A86		2	250 m	ouvert	
		carrefour avec la bretelle d'accès A86	carrefour avec la bretelle de sortie A86		4	30 m	ouvert	
		carrefour avec la bretelle de sortie A86	carrefour avec la Rue Gabriel Péri		2	250 m	ouvert	
		carrefour avec la Rue Gabriel Péri	carrefour avec l'avenue G.Halgoult		3	100 m	ouvert	
		carrefour avec l'avenue G.Halgoult	limite de commune Thiais/Choisy le Roi		4	30 m	ouvert	
	Bretelle de sortie RN186	RN186	Avenue du Luxembourg		4	30 m	ouvert	
	A86 (hors-tunnel)	limite de commune Rungis/Thiais	bretelles de liaison A86/RN186		1	300 m	ouvert	
		bretelles de liaison A86/RN186	continuité Rue P.L Jacques		1	300 m	U	
		continuité Rue P.L Jacques	limite de commune Choisy/Thiais		1	300 m	ouvert	
		Bretelle de sortie (sud-ouest de l'A86)	A86	Avenue de Fontainebleau		4	30 m	ouvert
		Bretelle d'accès (sud-ouest de l'A86)	Avenue de Fontainebleau	A86		4	30 m	ouvert
		Bretelle d'accès (sud-est de l'A86)	Avenue de Fontainebleau	A86		4	30 m	ouvert
		Bretelle de sortie (sud-est de l'A86)	A86	Avenue de Fontainebleau		3	100 m	ouvert
		Bretelle de sortie (nord-est de l'A86)	A86	Avenue de Fontainebleau		3	100 m	ouvert
		Bretelle d'accès (nord-est de l'A86)	Avenue de Fontainebleau	A86		4	30 m	ouvert
		Bretelle d'accès (nord-ouest de l'A86)	Avenue de Fontainebleau	A86		4	30 m	ouvert
		Bretelle de sortie (nord-ouest de l'A86)	A86	Avenue de Fontainebleau		4	30 m	ouvert
		Bretelle de sortie A86	pont de l'A86	Boulevard de Stalingrad		5	10 m	ouvert
		Bretelle d'accès A86	pont de l'A86 (A86 sud)	Boulevard de Stalingrad		5	10 m	ouvert
Bretelle d'accès A86		RN186	A86		3	100 m	ouvert	
Bretelle de sortie A86		A86	RN186		3	100 m	ouvert	
Bretelle d'accès A86	Pont supérieur de l'A86	A86		4	30 m	ouvert		
Bretelle de sortie A86	A86	Pont de l'A86 (au sud de l'A86)		5	10 m	ouvert		
VALENTON	RN6	en totalité		1	300 m	ouvert		
	RN406	tronçon sur la commune de Limeil		2	250 m	ouvert		
	RN406	en totalité		2	250 m	ouvert		
	déviations RN6	tronçon sur la commune de Créteil		2	250 m	ouvert		
	déviations RN6	en totalité		2	250 m	ouvert		
	déviations RN6 (projet)	tronçon sur la commune de Limeil		1	300 m	ouvert		
déviations RN6 (projet)	en totalité		1	300 m	ouvert			
VILLECRESNES	déviations RN19 (projet)	tronçon sur la commune de Limeil		1	300 m	ouvert		
	RN19	limite de commune Limeil/Villecresnes	diffuseur avec la RD 94e (nord)	1	300 m	ouvert		
		diffuseur avec la RD 94e (nord)	limite de commune Villecresnes/Marolles	3	100 m	ouvert		

13



Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
VILLEJUIF	A6b	tronçon sur la commune d'Arcueil		1	300 m	ouvert
	A6a	tronçon sur la commune d'Arcueil		1	300 m	ouvert
	RN7	en totalité		2	250 m	ouvert
	A6a-A6b	tronçon sur la commune de L'Hay les roses		1	300 m	ouvert
	A6a-A6b	en totalité		1	300 m	ouvert
	bretelle de sortie A6b	A6b	A6a	3	100 m	ouvert
	bretelle d'accès A6b	Avenue Gabriel Péri	A6b	4	30 m	ouvert
	bretelle de sortie A6a (1er tronçon)	A6a	A6b	4	30 m	ouvert
	bretelle de sortie A6a (2ème tronçon)	A6a	A6b	5	10 m	ouvert
	bretelle de sortie A6b	A6b	Avenue Paul Vaillant Couturier	4	30 m	ouvert
VILLENEUVE-LE-ROI	RN6	tronçon sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges		2	250 m	ouvert
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	déviaton RN6 (projet)	en totalité		1	300 m	ouvert
	RN6 RN6	tronçon sur la commune de Valenton en totalité		1 2	300 m 250 m	ouvert ouvert
VILLIERS SUR MARNE	RN303	limite du département Seine Saint Denis		4	30 m	ouvert
		Entre av de l'Isle et av du 8 mai 1945		4	30 m	U
		carrefour avec la Rue trotin		3	100 m	U
		carrefour avec la Rue M.Berteaux		2	250 m	U
	carrefour avec la Rue du Maréchal Foch		3	100 m	ouvert	
	déviaton RN4 (projet) déviaton RN4 (projet)	tronçon sur la commune de Champigny		1	300 m	ouvert
		en totalité		1	300 m	ouvert
	A4 A4 bretelle d'accès A4 bretelle de sortie A4	tronçon sur la commune de Bry sur Marne		1	300 m	ouvert
		en totalité		1	300 m	ouvert
		Boulevard du Mont d'est A4	A4 Boulevard du levant	5 5	10 m 10 m	ouvert ouvert
VINCENNES	RN34	carrefour avec la Rue Fays carrefour avec l'Av Gambetta carrefour avec l'Av A. Quinson carrefour avec l'Av du Général de Gaulle		3 3 3 4	100 m 100 m 100 m 30 m	U ouvert U ouvert

14

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
VITRY SUR SEINE	RN7	tronçon sur les communes de Villejuif et Thiais		2	250 m	ouvert
	RN305	limite de commune Ivry/Vitry		3	100 m	ouvert
		carrefour avec la rue G Pinson		3	100 m	ouvert
		carrefour avec la rue des pavillons		3	100 m	ouvert
	RN7 RN7	tronçon sur les communes de Villejuif et Thiais		2	250 m	ouvert
		en totalité		2	250 m	ouvert
	A86 A86 Bretelle d'accès A86 Bretelle de sortie A86 Bretelle d'accès A86 Bretelle de sortie A86 Bretelle d'accès A86 Bretelle d'accès A86 Bretelle de sortie A86	tronçon sur les communes de Thiais et Choisy le Roi		1	300 m	ouvert et U
		en totalité		1	300 m	ouvert
		Pont supérieur de l'A86	A86	5	30 m	ouvert
		A86	Pont de l'A86	4	30 m	ouvert
		Bretelle de sortie A86	Boulevard de Stalingrad	5	10 m	ouvert
		Bretelle d'accès A86	Rue Léon Geffroy	4	30 m	ouvert
		Bretelle de sortie A86	pont de l'A86	4	30 m	ouvert
		Bretelle d'accès A86	Pont de l'A86 (au sud de l'A86)	5	10 m	ouvert
		Bretelle d'accès A86	Pont de l'A86 (au sud de l'A86)	4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	5	10 m	ouvert	
		Pont de l'A86 (au sud de l'A86)	5	10 m	ouvert	

15

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES  
 Infrastructures situées sur des départements limitrophes dont les secteurs affectés par le bruit intéressent le département du Val de Marne

(1) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-dessous comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

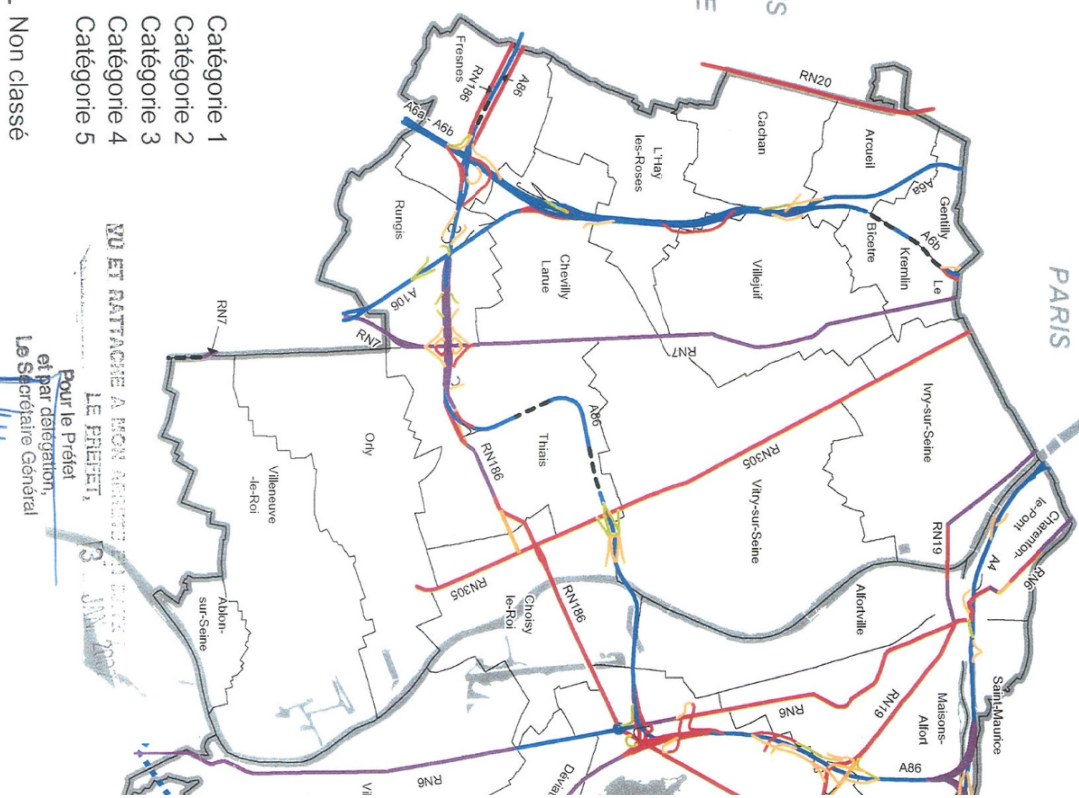
Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
ARCUEIL	RN20 située sur le département des Hauts de Seine	en totalité		3	100 m	ouvert
FRESNES	A6a-A6b sur le département de l'Essonne	en totalité		1	300 m	ouvert
JOINVILLE LE PONT	tronc commun A4/A86 sur la ville de Paris (bois de Vincennes) RN186 sur la ville de Paris (bois de Vincennes)	en totalité en totalité		1 3	300 m 100 m	ouvert ouvert
LA QUEUE EN BRIE	déviaton RN4 (projet) sur le département de la Seine et Marne RN4 sur le département de la Seine et Marne	en totalité en totalité		1 2	300 m 250 m	ouvert ouvert
NOGENT SUR MARNE	RN186 sur la ville de Paris (bois de Vincennes)	en totalité		3	100 m	ouvert
ORLY	RN7 sur le département de l'Essonne	en totalité		2	250 m	ouvert
RUNGIS	RN7 sur le département de l'Essonne A106 sur le département de l'Essonne	en totalité en totalité		2 1	250 m 300 m	ouvert ouvert
SAINT-MAURICE	tronc commun A4/A86 sur la ville de Paris (bois de Vincennes)	en totalité		1	300 m	ouvert
VILLENEUVE LE ROI	RN7 sur le département de l'Essonne	en totalité		3	100 m	ouvert
VILLENEUVE SAINT GEORGES	déviaton RN6 (projet) sur le département de l'Essonne RN6 sur le département de l'Essonne	en totalité en totalité		1 2	300 m 250 m	ouvert ouvert
VILLIERS SUR MARNE	A4 sur le département de la Seine Saint Denis	en totalité		1	300 m	ouvert

VO ET RATTACHE A MON ARRÊTE EN DATE DU  
 LE PREFET,  
 13 JAN 2007  
 Pour le Préfet  
 et par délégation,  
 Le Secrétaire Général  
**Alain PERRET**

Direction  
 Départementale  
 de l'Équipement  
 Val-de-Marne  
 Service de  
 l'Aménagement  
 et de  
 la Prospective  
 Subdivision de  
 l'Environnement  
 et des Projets

CLASSEMENT SONORE  
 DES INFRASTRUCTURES  
 DE TRANSPORTS TERRESTRES  
 VOIRIE NATIONALE  
 SCHEMA DE REPERAGE

- Projet
- Existant
- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4
- Catégorie 5
- Non classé



VO ET RATTACHE A MON ARRÊTE EN DATE DU  
 LE PREFET,  
 13 JAN 2007  
 Pour le Préfet  
 et par délégation,  
 Le Secrétaire Général  
**Alain PERRET**